

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE SEANCE
Séance du 4 avril 2022 à 20 heures 15, salle du conseil

Présents : Mme BACQ Mélanie, M. BOUTELIER Daniel, M. CARION Benoit, M. CLAISSE Thomas, Mme DECAUX Brigitte, M. DOMAS Jacques, M. FAURE Jean, Mme GILLERON Joselyne, Mme GUILLAUMON Marie, Mme LODATO Nathalie, M. PIERART Philippe, Mme WITASSE Catherine M. LEBRIEZ Louis

Procuration(s)

M. DELATTE Guillaume donne procuration à M. BOUTELIER Daniel

M. DERET Cédric donne procuration à M. CARION Benoit

Excusé(s) : M. DELATTE Guillaume, M. DERET Cédric

Absent(e) : Mme GALET Amélie

Secrétaire de séance : M. LEBRIEZ Louis

Président de séance ; M. FAURE Jean

Procès-verbal de la séance du 28 février 2022

M. Le Maire demande s'il y a des observations sur ce Procès-Verbal qui a été transmis à tous les conseillers avec la convocation.

B. Carion fait remarquer qu'une de ses interventions concernant la remise des prix pour les maisons illuminées n'a pas été reprise dans le dernier P.V du conseil municipal. Il demande également si l'avant dernier P.V. a été signé.

Réponse de M. Le Maire : La remarque concernant la remise des prix des maisons illuminées n'a pas été reprise car elle a été formulée hors contexte. Concernant la signature du PV, cela sera vérifié.

1) Taux de contribution directe 2022

J. Domas présente les taux des taxes fiscales.

Ce sujet a été discuté en commission finances le 28 mars. Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Les taux des taxes fiscales restent donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 13,07% (non modifiable)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,20%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39,13%

J. Domas précise que ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux, en fonction du bien immobilier, et cette base connaît chaque année une revalorisation.

Vote : Adopté à l'unanimité.

2) Vote Budget primitif 2021

Dans un premier temps, en vertu de l'article L. 2123-24-1-1 du CGCT applicable aux communes, les indemnités des adjoints sont communiquées aux conseillers municipaux avant l'examen du budget.

B.Carion : Il y a un delta de 1200 euros sur la rémunération du maire et de 700 euros pour les adjoints par rapport à ceux du grand livre .

J.Gilleron : Les chiffres présentés sont ceux qui figurent sur les bulletins d'indemnités des élus.

J. Domas présente le budget primitif de 2022.

Le compte de gestion n'a pas encore été transmis et donc le compte administratif n'a pas été réalisé. Une reprise anticipée des résultats est présentée ici et une régularisation aura lieu après le vote du compte administratif et du compte de gestion.

Questions – réponses :

B.Carion : Nous prévoyons le double en terme de dépense d'énergie.

T.Claisse : Oui il est difficile de prévoir le coût de l'énergie aujourd'hui à cause de son augmentation constante, alors nous avons préféré voir large pour le budget.

N.Lodato : Demande pourquoi il y a eu une baisse de la voirie.

T.Claisse : Parce qu'il n'y a pas de travaux prévus.

M.Guillaumon : Demande pourquoi il y a une augmentation des autres emplois

T.Claisse : Cela correspond à embauche de contrats PEC.

B.Carion : Sur le devis de l'électricité des salles de classes il y a un delta de 2000 euros.

D.Boutelier : Cela correspond aux travaux de rénovation des salles de classes

T.Claisse : Ces 2000 euros ont déjà été budgétés

B.Carion : A quoi correspondent les 90000 euros ?

J.Domas : A la vente de la maison d'Amélie.

M.Guillaumon : Demande si le compromis a été signé.

M. Le Maire : Il sera signé très prochainement, dès que les relevés auront été effectués par le géomètre.

M.Guillaumon : Demande s'il n'est pas prématuré alors de le mettre au budget

M. Le Maire : Non, car l'acheteur offre toutes les garanties. Il y a par ailleurs d'autres propositions. La maison sera donc vendue cette année.

B.Carion : S'interroge sur la délocalisation des ateliers communaux et sur leurs coûts

J.Domas : Nous y réfléchissons. Nous n'avons encore fait aucun devis, le budget sera modifié au moment venu.

Vote : Adopté à la majorité (Pour 11 / Abstention :0 / Contre :3)

3) Convention avec le Sidec pour achat groupé d'énergie

Vote : Adopté à l'unanimité.

4) Convention avec WPD pour l'aménagement du gros caillou

En dédommagement de la pollution visuelle des éoliennes installées sur la commune de Saulzoir, la société WPD propose une mise en valeur gratuite du Menhir, et un dédommagement financier pour la commune.

M.Guillaumon : Demande si le propriétaire de la pâture adjacente est au courant de la future exploitation de sa propriété

M. Le Maire : La société WPD ne manquera pas de faire le nécessaire.

Vote : Adopté à l'unanimité.

5) Pièces d'or retrouvées par le personnel

Lors de la rénovation du presbytère, des pièces d'or d'une valeur de 24 000 euros ont été trouvées par 3 employés communaux. Conformément à la loi, ils recevront la moitié de la somme, soit 12 000 euros.

Vote : Adopté à l'unanimité.

6) Questions diverses

-Une société propose d'implanter des panneaux d'affichage dans le village avec un côté pour les publicités d'entreprise locales et de l'autre des informations réservées à la mairie. Une brochure de présentation est transmise en séance afin que les conseillers puissent la consulter. Tout est entièrement gratuit pour la commune. Aucun coût d'installation et d'entretien. 4 affiches gratuites par an sont par ailleurs fournies par la société pour les informations municipales. La mairie est par ailleurs libre de gérer son côté d'affichage comme elle l'entend..

- Réunion d'information le lundi 11 avril en mairie à 20h concernant un projet d'éoliennes dans la commune.

B.Carion demande s'il y aura une réunion publique par la suite.

M. Le Maire : Dans un premier temps, il s'agit d'une réunion d'information à laquelle sont conviés les conseillers municipaux. Par la suite, tout est envisageable.

- M. Le Maire précise que notre secrétaire de Mairie a une opportunité professionnelle. Son départ est prévu à la fin de ce mois. M. le Maire tient à le remercier pour son travail.

La séance est levée à 21H50.